
INVESTIR AVEC LE
NAGELMACKERS
PRIVATE FUND



SOMMAIRE

LA BANQUE NAGELMACKERS : UNE BANQUE, UNE VISION	5
INVESTIR AUPRÈS DE LA BANQUE NAGELMACKERS	7
NAGELMACKERS PRIVATE FUND ¹	9
Nagelmackers Private Fund	10
Principes d'investissement	11
Aperçu des risques divers	12
PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES	13
Nagelmackers Private Fund Conservative	14
Nagelmackers Private Fund Balanced	15
Nagelmackers Private Fund Growth	16
INFORMATIONS LÉGALES	18

¹ Le terme 'Nagelmackers Private Fund' fait référence aux compartiments *Private Fund Conservative*, *Private Fund Balanced* et *Private Fund Growth* de la sicav autogérée Nagelmackers.



LA BANQUE NAGELMACKERS : UNE BANQUE, UNE VISION

La banque Nagelmackers est convaincue que l'argent ne prend de la valeur que lorsqu'il sert à nourrir vos rêves et à enrichir votre vie. Nos conseillers et private bankers écoutent votre histoire et la traduisent en un plan patrimonial solide.

Puisque vos rêves et le patrimoine dont vous avez besoin pour les concrétiser vous sont très personnels, le service que nous vous proposons l'est aussi. Nous voulons être un partenaire financier fiable qui vous aide à faire les choix financiers appropriés pour vous permettre de mener la vie dont vous avez envie.

La gestion de patrimoine est dans les gènes de la banque Nagelmackers depuis 1747 déjà. Chaque jour, nos spécialistes mettent leur vaste expérience au service de nos clients Personal & Private Banking pour la constitution et la protection de leur patrimoine.

“ Si une personne peut profiter de l'ombre d'un arbre aujourd'hui, c'est grâce à la graine plantée par un autre il y a longtemps.”

Warren Buffett

INVESTIR AUPRÈS DE LA BANQUE NAGELMACKERS

Les marchés évoluent constamment en fonction de la situation économique attendue, des nouvelles et du sentiment du marché. La complexité n'a pas non plus diminué ces dernières années en raison des tensions politiques, des mesures particulières concernant la politique monétaire et des évolutions technologiques.

En outre, la variété des instruments financiers ne cesse de croître. L'émergence d'investissements indicuels rentables tels que les trackers² a contribué à un choix plus large et plus spécifique de classes d'actifs et de marchés.

Dans ce contexte, il peut être plus difficile en tant qu'investisseur privé de déterminer dans quoi investir et d'estimer quels sont les risques précis : quelle allocation d'actifs correspond à mes objectifs financiers ? Dois-je ajuster ma stratégie après des fluctuations de marché ? Comment garantir une diversification suffisante ?

Pour répondre à ces questions et vous apporter la sérénité dont vous avez besoin, nous avons développé une gamme de fonds³ sous l'appellation 'Nagelmackers Private Fund'.

La flexibilité et l'adaptabilité sont au cœur de cette approche.

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

La banque Nagelmackers est signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI), qui consistent en six principes volontaires visant à intégrer les aspects ESG dans les pratiques d'investissement.

A cet égard, nous nous focalisons sur les aspects environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance d'entreprise.

SUIVI PROFESSIONNEL

L'investissement vise un rendement attendu, mais il comporte également des risques. Les fluctuations du marché peuvent avoir un impact important sur les rendements, en particulier à court terme. Les émotions peuvent alors prendre le dessus et conduire à de mauvaises décisions.

En tant qu'investisseur professionnel, cependant, nous restons focalisés sur le long terme. Forts de nombreuses années d'expérience, les gestionnaires de la banque Nagelmackers ne se laissent pas guider par le sentiment du moment. Les investissements choisis sont par ailleurs diversifiés de façon équilibrée. Nous veillons ainsi à la maîtrise des risques nécessaire en cas de conditions de marché imprévues.

SÉRÉNITÉ

Vous êtes déjà très occupé tant à titre privé que professionnel, souhaitez avoir du temps à passer avec votre famille et à consacrer à vos passions ou vos intérêts. Votre agenda chargé ne vous laisse que peu de temps pour analyser des opportunités d'investissement, suivre les positions et changer de stratégie.

Les spécialistes de la banque Nagelmackers se consacrent, pour leur part, quotidiennement au suivi de votre patrimoine en fonction de vos objectifs et de votre appétit au risque.

APPROCHE PERSONNALISÉE

Votre conseiller évalue votre situation financière, vos connaissances et votre expérience en matière d'investissement, ainsi que vos préférences personnelles en matière de risques financiers. Ces informations vous aident à déterminer le Private Fund qui vous convient le mieux. Vous disposez également d'un rapport personnalisé de vos investissements dont vous pouvez également consulter l'évolution en ligne via l'Online & Mobile Banking.

² Les trackers, également appelés ETF (Exchange Traded Funds), sont des fonds cotés en Bourse que vous pouvez négocier tout au long de la journée de négociation. Les trackers visent à simuler le plus précisément possible le cours d'un indice boursier prédéterminé.
³ Le terme 'fonds' désigne les compartiments Private Fund Conservative, Private Fund Balanced et Private Fund Growth de la sicav autogérée Nagelmackers.



**NAGELMACKERS
PRIVATE FUND**

NAGELMACKERS PRIVATE FUND

QU'EST-CE QUE LE NAGELMACKERS PRIVATE FUND ?

Nagelmackers Private Fund Conservative, Nagelmackers Private Fund Balanced et Nagelmackers Private Fund Growth sont des compartiments de la société d'investissement à capital variable (sicav) de droit belge Nagelmackers, gérés par le département Asset Management de la banque Nagelmackers. Ils visent à augmenter la valeur des actifs en investissant dans des classes d'actifs telles que les actions, les obligations, les instruments du marché monétaire, les liquidités et les placements alternatifs.

TROIS COMPARTIMENTS - TROIS PROFILS DE RISQUE

La sicav Nagelmackers vous offre le choix entre trois compartiments 'Nagelmackers Private Fund' : Conservative, Balanced et Growth. Ces fonds correspondent respectivement à un profil de risque défensif, neutre et dynamique.

L'équilibre entre le risque et le rendement varie selon le compartiment. Un pourcentage d'actions plus élevé implique généralement une plus grande fluctuation de la valeur du fonds, mais peut également signifier de meilleures perspectives de rendement à plus long terme.

L'exposition maximale autorisée aux actions et à l'immobilier coté en Bourse des actifs nets s'élève à :

- Private Fund Conservative : 40%
- Private Fund Balanced : 65%
- Private Fund Growth : 90%

Le profil de risque et de rendement⁴ sur une échelle de 1 à 7 (1 = risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ; 7 = risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé) se présente comme suit :

- Private Fund Conservative : 3
- Private Fund Balanced : 3
- Private Fund Growth : 3

Veuillez consulter la page 12 ('Aperçu des risques divers') de cette brochure pour prendre connaissance des autres risques liés à un investissement dans un ou plusieurs de nos fonds du compartiment Private Fund.

Pour obtenir un aperçu complet des risques liés à ces fonds, consultez le paragraphe concerné dans le prospectus disponible via nagelmackers.be/fr/fonds.

⁴ Le profil de risque et de rendement du fonds est basé sur les fluctuations de valeur subies par un investissement dans ce fonds. La classification du fonds reflète assez fidèlement le risque du fonds dans les conditions de marché passées. Les données historiques utilisées pour déterminer le profil ne constituent pas un indicateur fiable du risque associé aux conditions et événements futurs autres que ceux auxquels le fonds a été confronté dans le passé. Pour obtenir un aperçu complet des risques de ce fonds, vous pouvez consulter la section correspondante dans le prospectus, disponible sur www.nagelmackers.be/fr/fonds.

PRINCIPES D'INVESTISSEMENT

FLEXIBILITÉ

La gamme de fonds Nagelmackers Private Fund a accès à une large gamme d'instruments. Elle peut investir 60 à 100% de son actif net dans des OPC⁵, dont des trackers. De plus, elle peut également investir directement en actions ou en obligations. Des OPC alternatifs sont possibles jusqu'à un maximum de 20% de l'actif net. Cette large gamme permet au gestionnaire de fonds d'ajuster de manière flexible la composition en fonction des convictions et des risques estimés à différents niveaux : allocation d'actifs générale, régionale, sectorielle ou propre à l'entreprise.

GESTION ACTIVE

Les spécialistes de la banque Nagelmackers vérifient en permanence si la répartition de l'allocation, la stratégie d'investissement et la performance de chacun des investissements sont toujours en ligne avec les objectifs fixés. Une combinaison de fonds gérés activement, de trackers et d'actions ou d'obligations individuelles nous permet de pondérer le risque et le rendement en fonction des objectifs.

ARCHITECTURE OUVERTE

Outre l'expertise de ses propres spécialistes, la banque Nagelmackers a également accès aux produits d'investissement d'autres gestionnaires d'actifs. Nos analystes sont convaincus que tous les gestionnaires ne peuvent pas être des spécialistes dans tous les domaines. C'est pourquoi les analystes de fonds de la banque Nagelmackers sélectionnent des gestionnaires de fonds en mesure d'apporter une valeur ajoutée dans la stratégie d'investissement choisie.

EFFICACITÉ

En plus de la rentabilité, l'utilisation de trackers offre l'avantage de pouvoir être négociés pendant la journée de cotation. Cela permet au gestionnaire de consolider ou de réduire rapidement et activement des positions sur un indice de marché particulier. Cependant, une négociation trop fréquente de ces instruments pourrait entraîner des coûts de transaction plus élevés. Raison pour laquelle les gestionnaires des Private Funds déterminent avec soin le momentum d'ajustement de l'allocation lorsqu'ils sont convaincus d'un impact suffisant.

INTÉGRATION DES RISQUES DE DURABILITÉ DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La gamme de fonds Nagelmackers Private Fund relève de l'article 8 du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), ce qui signifie que les compartiments des Private Funds promeuvent les caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Ils peuvent également promouvoir d'autres caractéristiques, à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent les pratiques de bonne gouvernance. Les caractéristiques ESG sont par ailleurs prises en compte à tout moment lors de la sélection. Le compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Nous pensons que les critères de mesure non financiers tels que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) prennent une importance croissante dans les décisions d'investissement. Par conséquent, nos analystes passent au crible tous les investissements (c'est-à-dire les actions cotées, les obligations, les fonds et les ETF) et les investissements potentiels selon les facteurs ESG, puis implémentent les données recueillies dans des stratégies appropriées, en fonction des préférences, des valeurs et de l'éthique des investisseurs. A cette fin, la Banque Nagelmackers utilise un modèle de notation ESG exclusif dans lequel les entreprises, les gouvernements et les OPC de son univers d'investissement sont analysés et classés sur la base d'indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, en ce compris l'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Les émetteurs et les OPC affichant le score le plus faible au sein de leur univers spécifique ne sont pas repris.

L'évaluation est basée sur une évaluation critique des informations et des données ESG mises à disposition par des fournisseurs de données externes, des courtiers ou des gestionnaires d'actifs et/ou résultant de nos propres recherches. Les analystes font également appel à d'autres sources d'information grâce à leurs contacts directs avec des entreprises et équipes de gestion, d'autres actionnaires, des courtiers et des gestionnaires de fonds.

En même temps, certaines exclusions sont appliquées, telles que :

- l'exclusion des entités et/ou des pays soumis à un embargo ou à des sanctions internationales imposées par l'ONU, les Etats-Unis d'Amérique ou l'UE ;
- l'exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes ou de composants d'armes controversés (notamment les armes à sous-munitions, les mines antipersonnel et l'uranium appauvri) conformément à la législation belge (loi Mahoux) ;
- l'exclusion des pays qui sont systématiquement en proie à la corruption, qui violent gravement les droits sociaux et politiques fondamentaux ou contre lesquels le Conseil de sécurité des Nations unies a émis des sanctions ;
- les exclusions fondées sur l'activité et les normes, par exemple pour les entreprises qui violent les directives du Pacte mondial des Nations unies ou qui sont actives dans l'industrie du tabac.

Pour toute information complémentaire, veuillez vous référer au prospectus du fonds ainsi qu'à la page 'Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers', qui peut être consultée sur nagelmackers.be.

⁵ OPC signifie 'Organisme de Placements Collectifs', qui peut exister sous le statut d'OPCVM (UCITS) ou d'AVIB (non-UCITS) et peut prendre différentes formes juridiques (sicav, fonds commun de placement (GBF), etc.). Les OPC peuvent comporter des compartiments et sont soumis à des risques. Leur valeur peut fluctuer à la hausse comme à la baisse.

APERÇU DES RISQUES DIVERS

RISQUE DE MARCHÉ

La valeur des actifs sous-jacents est soumise aux fluctuations des marchés boursiers et obligataires, ainsi qu'à d'autres risques spécifiques associés à ce type d'investissements.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque associé à la capacité de l'émetteur ou de la contrepartie de respecter ses obligations. Dans tous les compartiments du Nagelmackers Private Fund, la part obligataire est investie pour au moins 50% - mais pas exclusivement - dans des obligations investment grade. En conséquence, il existe un risque plus élevé que les émetteurs ne soient plus en mesure de respecter leurs obligations que s'ils n'étaient investis que dans des obligations de qualité investment grade.

RISQUE DE CHANGE

Il est possible d'investir dans des instruments financiers libellés dans une devise autre que la devise de référence. Etant donné que ces devises ne sont pas entièrement couvertes, il existe un risque de change.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Il s'agit du risque qu'un investissement sous-jacent puisse être difficilement négociable, ce qui pourrait compromettre le remboursement d'un investissement dans le compartiment. Les investissements dans une région spécifique sont plus concentrés que les investissements au sein de plusieurs régions géographiques.

RISQUE D'INFLATION

Le risque d'inflation est principalement dû aux fluctuations soudaines de l'offre et de la demande de biens et de services, aux prix des produits de base plus élevés ainsi qu'aux augmentations excessives des salaires. Cela concerne aussi le fait d'être remboursé dans une devise dépréciée et d'obtenir un taux de rendement inférieur au taux d'inflation. Le risque d'inflation survient, entre autres, avec les obligations à long terme et à revenu fixe.

RISQUE DE RENDEMENT

Ce risque est associé à la volatilité de la performance du compartiment. Cette performance est directement liée aux investissements réalisés par le compartiment conformément à sa politique d'investissement par rapport au marché dans le cadre de cette politique.

RISQUE DE DURABILITÉ

Un risque de durabilité est un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance d'entreprise (facteurs ESG), dont la survenance peut avoir un impact matériel ou potentiellement défavorable sur la valeur d'un investissement. Les risques liés au développement durable comprennent, sans s'y limiter, les risques liés au changement climatique, à la protection du climat, de la biodiversité et des systèmes écologiques, au respect des normes de travail, aux droits des travailleurs, aux droits de l'homme et à l'équité et la transparence fiscales, aux mesures de lutte contre la corruption et au respect des lois et réglementations. Le risque lié au développement durable peut être un risque en soi ou peut avoir

un impact sur, ou contribuer de manière significative à, d'autres risques à court terme, tels que les risques de changement de prix, les risques de liquidité, les risques de contrepartie ou les risques opérationnels. A long terme, ce type de risque peut entraîner une détérioration importante du profil financier, de la liquidité, de la rentabilité ou de la réputation de l'investissement sous-jacent.

Si les risques liés à la durabilité n'ont pas déjà été évalués et pris en compte dans l'évaluation des investissements, ils peuvent avoir un impact négatif significatif sur le prix du marché et/ou la liquidité attendus/estimés de l'investissement et, par conséquent, sur la performance des compartiments.

AUTRES RISQUES

L'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital dans les trois compartiments du fonds. Il n'a pas non plus de date d'échéance spécifique. La valeur des investissements et leurs rendements peuvent évoluer à la baisse comme à la hausse. Le capital de départ n'est pas garanti. Cependant, ce risque est limité par la diversification et la gestion professionnelle des risques par le département Asset Management de la banque Nagelmackers.

Pour un aperçu complet des risques de ce fonds, vous pouvez consulter la section correspondante du prospectus, disponible sur nagelmackers.be/fr/fonds.



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

NAGELMACKERS PRIVATE FUND CONSERVATIVE

Caractéristiques

Structure juridique	Compartiment de société d'investissement de droit Belge Nagelmackers
Service financier	CACEIS Belgium NV, Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles
Durée	Indéterminée
Horizon d'investissement	Minimum 3 ans
Devise	EUR
ISIN	BE6317793865 - Classe de Base DIS BE6317790838 - Classe de Base CAP BE6317794871 - A DIS BE6317791844 - A CAP BE6317795886 - B DIS BE6317792859 - B CAP
Ordres reçus par Nagelmackers	Chaque jour ouvrable bancaire avant 14 heures.
Valeur nette d'inventaire (VNI)	La VNI est calculée quotidiennement à Bruxelles, sur la base des derniers cours connus pour cette évaluation. Publication sur les sites internet : https://www.tijd.be https://www.lecho.be https://www.nagelmackers.be
Profil de risque et de rendement (SRRI)	4 Cet indicateur de risque et de rendement montre la volatilité historique du fonds sur une période de 5 ans. Il se peut que les données historiques, utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique, ne soient pas une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie la plus basse (catégorie 1) n'implique pas qu'il s'agisse d'un investissement dénué de risques. Il ne peut pas être garanti que la catégorie de risque et de rendement ne change pas. Le classement du fonds peut varier dans le temps. Le fonds appartient à la catégorie 4 parce que sa valeur est soumise à des fluctuations relativement légères. La probabilité d'enregistrer un bénéfice ou de subir une perte est donc relativement faible.
Souscription initiale minimale	Pour ce qui concerne la classe d'actions A, la souscription initiale s'élève à minimum 500 000 EUR. Pour ce qui concerne la classe d'actions B, la souscription initiale s'élève à minimum 1 000 000 EUR.

Frais

Frais d'entrée (par souscription)*	Maximum 2%
Frais de sortie	Aucun
Frais de gestion	Classe de Base : 1,10% Classe A : 0,90% Classe B : 0,70%
Frais courants	Classe de Base : 1,52% Classe A : 1,36% Classe B : 1,11%
Swing Price	La VNI par action peut être ajustée pour éviter de pénaliser la valeur des investissements pour les participants existants. L'ampleur de l'effet d'ajustement est déterminée par des facteurs tels que le volume des transactions, les prix d'achat ou de vente des investissements sous-jacents et la méthode d'évaluation utilisée pour calculer la valeur de ces investissements sous-jacents de l'OPC. Le swing factor maximum ne dépassera jamais 4% de la VNI d'origine par action.

Fiscalité belge**

	CAP	DIS
Taxe sur Opérations de Bourse (TOB)	1,32% (max. 4 000 EUR) à la vente	Pas d'application
Précompte mobilier sur dividende	Pas d'application	30%
Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS)	30%	Pas d'application

* Ce pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital respectivement avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

** Exonération pour les non-résidents pour autant que l'attestation requise ait été signée.

NAGELMACKERS PRIVATE FUND BALANCED

Caractéristiques

Structure juridique	Compartiment de société d'investissement de droit Belge Nagelmackers
Service financier	CACEIS Belgium NV, Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles
Durée	Indéterminée
Horizon d'investissement	Minimum 3 ans
Devise	EUR
ISIN	BE6317811071 - Classe de Base DIS BE6317808044 - Classe de Base CAP BE6317812087 - A DIS BE6317809059 - A CAP BE6317813093 - B DIS BE6317810065 - B CAP
Ordres reçus par Nagelmackers	Chaque jour ouvrable bancaire avant 14 heures.
Valeur nette d'inventaire (VNI)	La VNI est calculée quotidiennement à Bruxelles, sur la base des derniers cours connus pour cette évaluation. Publication sur les sites internet : https://www.tijd.be https://www.lecho.be https://www.nagelmackers.be
Profil de risque et de rendement (SRRI)	4 Cet indicateur de risque et de rendement montre la volatilité historique du fonds sur une période de 5 ans. Il se peut que les données historiques, utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique, ne soient pas une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie la plus basse (catégorie 1) n'implique pas qu'il s'agisse d'un investissement dénué de risques. Il ne peut pas être garanti que la catégorie de risque et de rendement ne change pas. Le classement du fonds peut varier dans le temps. Le fonds appartient à la catégorie 4 parce que sa valeur est soumise à des fluctuations relativement légères. La probabilité d'enregistrer un bénéfice ou de subir une perte est donc relativement faible.
Souscription initiale minimale	Pour ce qui concerne la classe d'actions A, la souscription initiale s'élève à minimum 500 000 EUR. Pour ce qui concerne la classe d'actions B, la souscription initiale s'élève à minimum 1 000 000 EUR.

Frais

Frais d'entrée (par souscription)*	Maximum 2%
Frais de sortie	Aucun
Frais de gestion	Classe de base : 1,20% Classe A : 1,00% Classe B : 0,80%
Frais courants	Classe de base : 1,62% Classe A : 1,41% Classe B : 1,20%
Swing Price	La VNI par action peut être ajustée pour éviter de pénaliser la valeur des investissements pour les participants existants. L'ampleur de l'effet d'ajustement est déterminée par des facteurs tels que le volume des transactions, les prix d'achat ou de vente des investissements sous-jacents et la méthode d'évaluation utilisée pour calculer la valeur de ces investissements sous-jacents de l'OPC. Le swing factor maximum ne dépassera jamais 4% de la VNI d'origine par action.

Fiscalité belge**

	CAP	DIS
Taxe sur Opérations de Bourse (TOB)	1,32% (max. 4 000 EUR) à la vente	Pas d'application
Précompte mobilier sur dividende	Pas d'application	30%
Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS)	30%	Pas d'application

* Ce pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital respectivement avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

** Exonération pour les non-résidents pour autant que l'attestation requise ait été signée.

NAGELMACKERS PRIVATE FUND GROWTH

Caractéristiques

Structure juridique	Compartiment de société d'investissement de droit Belge Nagelmackers
Service financier	CACEIS Belgium NV, Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles
Durée	Indéterminée
Horizon d'investissement	Minimum 5 ans
Devise	EUR
ISIN	BE6317817136 - Classe de base DIS BE6317814109 - Classe de base CAP BE6317818142 - A DIS BE6317815114 - A CAP BE6317819157 - B DIS BE6317816120 - B CAP
Ordres reçus par Nagelmackers	Chaque jour ouvrable bancaire avant 14 heures.
Valeur nette d'inventaire (VNI)	La VNI est calculée quotidiennement à Bruxelles, sur la base des derniers cours connus pour cette évaluation. Publication sur les sites internet : https://www.tijd.be https://www.lecho.be https://www.nagelmackers.be
Profil de risque et de rendement (SRRI)	5 Cet indicateur de risque et de rendement montre la volatilité historique du fonds sur une période de 5 ans. Il se peut que les données historiques, utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique, ne soient pas une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie la plus basse (catégorie 1) n'implique pas qu'il s'agisse d'un investissement dénué de risques. Il ne peut pas être garanti que la catégorie de risque et de rendement ne change pas. Le classement du fonds peut varier dans le temps. Le fonds appartient à la catégorie 5 parce que sa valeur est soumise à des fluctuations relativement légères. La probabilité d'enregistrer un bénéfice ou de subir une perte est donc relativement faible.
Souscription initiale minimale	Pour ce qui concerne la classe d'actions A, la souscription initiale s'élève à minimum 500 000 EUR. Pour ce qui concerne la classe d'actions B, la souscription initiale s'élève à minimum 1 000 000 EUR.

Frais

Frais d'entrée (par souscription)*	Maximum 2%
Frais de sortie	Aucun
Frais de gestion	Classe de base : 1,30% Classe A : 1,10% Classe B : 0,90%
Frais courants	Classe de base : 1,73% Classe A : 1,54% Classe B : 1,34%
Swing Price	La VNI par action peut être ajustée pour éviter de pénaliser la valeur des investissements pour les participants existants. L'ampleur de l'effet d'ajustement est déterminée par des facteurs tels que le volume des transactions, les prix d'achat ou de vente des investissements sous-jacents et la méthode d'évaluation utilisée pour calculer la valeur de ces investissements sous-jacents de l'OPC. Le swing factor maximum ne dépassera jamais 4% de la VNI d'origine par action.

Fiscalité belge**

	CAP	DIS
Taxe sur Opérations de Bourse (TOB)	1,32% (max. 4 000 EUR) à la vente	Pas d'application
Précompte mobilier sur dividende	Pas d'application	30%
Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS)	30%	Pas d'application

* Ce pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital respectivement avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

** Exonération pour les non-résidents pour autant que l'attestation requise ait été signée.



INFORMATIONS LÉGALES

Le Nagelmackers Private Fund est une gamme de trois compartiments de la sicav de droit belge Nagelmackers :

- Nagelmackers Private Fund Conservative
- Nagelmackers Private Fund Balanced
- Nagelmackers Private Fund Growth

Avant que vous décidiez d'investir dans un Nagelmackers Private Fund, vous devez avoir pris connaissance de la version la plus récente des Informations clés pour l'investisseur. Ce document reprend de façon succincte l'objectif et la politique d'investissement du fonds, les risques principaux, les rendements du passé, les frais et d'autres informations pratiques.

Il convient également de prendre connaissance des derniers rapports annuels, semestriels et mensuels disponibles gratuitement en français et néerlandais sur nagelmackers.be et dans toutes les agences de la banque Nagelmackers.

En outre, les informations reprises dans cette brochure ne tiennent pas compte de la situation financière, de l'expérience, des connaissances et des objectifs d'investissement propres à chaque investisseur et ne constituent pas un conseil de la part de la banque Nagelmackers. Il est dès lors conseillé à chaque investisseur potentiel de recueillir des informations supplémentaires auprès de son conseiller de la banque Nagelmackers.

Toute plainte peut être adressée à l'attention du service Plaintes de la banque Nagelmackers S.A. (Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles), via nagelmackers.be ou via Plaintes@nagelmackers.be. Vous pouvez aussi vous adresser à l'autorité compétente pour les services bancaires et d'investissement ainsi que pour la distribution d'instruments financiers (Ombudsman pour les contentieux financiers, Boulevard du Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles) via Ombudsman@Ombudsfin.be.



NAGELMACKERS